



Licenciement abusif pour mesentente

Par **ovny**, le **09/04/2009** à **12:54**

Bonjour, je suis actuellement en mise à pied conservatoire (sans salaire donc) avec menace de licenciement à la clé pour avoir refusé de travailler sous l'autorité de mon nouveau chef de service, qui m'a fait cocu en 1998 ("devant" des collègues) et s'est à ce point mal comporté que ma conjointe en a fait une tentative de suicide, j'ai dû la faire hospitaliser. Ma conjointe travaille aussi dans mon entreprise. Mon couple n'a pas résisté, nous nous sommes quittés quelques mois après. Visiblement mon PDG veut se débarrasser de moi (la victime) et protéger le coupable. Ou se protéger aussi ?... j'ai alerté mes délégués et l'inspecteur du Travail. j'ai soumis mon problème à un avocat de ma région mais je ne l'ai pas encore saisi de l'affaire, j'attends un peu de voir comment ça évolue. Pensez-vous que je sois dans mon bon droit de refuser tout contact avec cette personne et toute subordination ? la menace de mon PDG a-t-elle une chance d'aboutir ? comment puis-je contre-attaquer et ramener mon PDG "à la raison" ?...